



VILLE D'ETAMPES

DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2026-165

OBJET : Signature d'un contrat d'abonnement au logiciel de prospective financière.

Le Maire de la Ville d'ETAMPES,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal n° VI-DEL-2026-011 en date du 8 avril 2026 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire par suppléance, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la proposition de contrat faite par la société SIMCO,

CONSIDERANT le besoin de la Ville d'Étampes de se doter d'outils l'élaboration d'une prospective financière pour l'année 2026,

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer, avec la société SIMCO (Siret : 807 853 742 000 45), pour l'année 2026, le contrat relatif à l'abonnement au logiciel de prospective financière.

ARTICLE 2 : Le montant de la prestation est fixé conformément au contrat, à 4 490 € HT.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités,
- La société SIMCO,
- Service des Finances,

Fait à Etampes, le 9 OCT. 2026

Olivier SIGMAN
Conseiller Municipal délégué,
En charge des Finances et
de la commande publique

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 13 OCT. 2026

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20261009-VI-DEC-2026-165-AU
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026